

CHARTRE AGRONOMIQUE

Version 5.1



Ensemble,
collaborateurs et producteurs
agricoles, pour une cohérence
avec l'exigence **qualité**
de notre marque

**Bonduelle**

SOM- MAIRE

PARTIE I

Bonduelle et la nouvelle charte agronomique	4
1 – L’ambition de Bonduelle	4
1.A – Être le référent mondial qui assure le bien-vivre par l’alimentation végétale	4
1.B – La terre, un capital à préserver	5
1.C – Renforcer nos liens avec le monde agricole	5
2 – Le socle agronomique	5
3 – L’objet de la charte agronomique	6
4 – Les plans de progrès et programmes de développement	7
4.A – Les plans de progrès	7
4.B – Les programmes de développement.....	7

PARTIE II

Les processus d’approvisionnements	9
1 – Les contrats de culture	9
2 – Les fournisseurs de produits finis	13
3 – Les achats ponctuels d’ajustement	14

PARTIE III

Nos engagements qualité, environnement et santé sécurité des Hommes avec nos partenaires

A – L’approvisionnement de légumes sous contrats de culture, issus d’autoproduction ou via des courtiers ou fournisseurs de matières premières	15
1 – La qualité	15
1.A – La qualité des produits	15
1.B – La sécurité des produits	19
1.B.1. – La traçabilité	19
1.B.2. – Les organismes génétiquement modifiés	20
1.B.3. – Les corps étrangers	21
1.B.4. – Les contaminants	23
1.B.4.a – Les contaminants chimiques	23
1.B.4.b – Les contaminants microbiologiques	24

SOM- MAIRE



2 - L'environnement	26
2.A – La préservation des sols	26
2.B – La protection de la ressource en eau	27
2.C – La gestion des déchets et des situations d'urgence	28
3 – La santé et la sécurité des Hommes	29
3.A – Sur les parcelles	29
3.B – Sur les chantiers de récolte et lors de la logistique	30
B – L'approvisionnement de légumes et de produits finis, par des fournisseurs et des sous-traitants	31
1 – La qualité	31
1.A – La qualité des produits	31
1.B – La sécurité des produits	33
1.B.1. – La traçabilité	33
1.B.2. – Les organismes génétiquement modifiés	34
1.B.3. – Les corps étrangers	35
1.B.4. – Les contaminants	36
1.B.4.a – Les contaminants chimiques	36
1.B.4.b – Les contaminants microbiologiques	37
2 - L'environnement	38
2.A – La préservation des sols	38
2.B – La protection de la ressource en eau	39
2.C – La gestion des déchets et des situations d'urgence	40
3 – La santé et la sécurité des Hommes	40
3.A – Sur les parcelles	41
3.B – Sur les chantiers de récolte et lors de la logistique	41
Lexique	42

PARTIE I

Bonduelle et la nouvelle charte agronomique



L'

objectif de la première charte d'approvisionnement du groupe lancée en 1996 était de veiller à la qualité des sols, à la traçabilité des intrants pour garantir la bonne qualité des légumes dès la mise en culture. Ces préconisations de l'époque ont d'ailleurs été reprises dans des textes législatifs, témoignant de notre anticipation sur l'importance de la qualité des sols dans l'approvisionnement des légumes.

Aujourd'hui, l'enjeu de cette 5^{ème} version de la charte agronomique, engageant nos collaborateurs et les producteurs agricoles, est d'être en cohérence avec l'exigence de nos marques et de notre démarche responsable, pour le bénéfice de nos consommateurs et de nos clients, dans le respect de l'environnement.

La mise en place d'audits internes et externes renforce cette volonté.

1 – L'AMBITION DE BONDUELLE

« Ne jamais sacrifier l'avenir aux exigences du court terme ». Cette philosophie, traduite par trois objectifs des actionnaires (épanouissement des collaborateurs, pérennité et indépendance), a permis de hisser la société familiale, créée en 1853, au rang de leader mondial du légume prêt à l'emploi. Les légumes, cultivés par des partenaires producteurs sous contrat, par nos fournisseurs et sous-traitants sur plus de 100 000 hectares et en propre par Bonduelle sur 10 000 hectares, sont commercialisés dans plus de 100 pays, sous toutes les formes, toutes les marques, dans tous les circuits et dans toutes les technologies : conserve, surgelé, pasteurisé, déshydraté, frais prêt à l'emploi.

1.A - Être le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale

Rendre accessibles à tous, en toutes saisons, les bienfaits et le plaisir d'un légume sain est plus que jamais un enjeu majeur pour notre groupe. Cette ambition implique que les légumes soient cultivés avec soin et qu'ils soient préservés naturellement en étant attentifs aux évolutions des pratiques culturales, à la maîtrise de la qualité de nos produits et au respect de l'environnement.

C'est un gage de confiance et de pérennité, éléments incontournables du développement durable.

Engagé dès 2002 dans une politique ambitieuse de développement durable, le Groupe Bonduelle a adhéré en 2003 au Global Compact, pacte mondial des Nations Unies qui s'articule autour de 10 principes concernant les droits de l'Homme et du travail, les normes environnementales ainsi que de la lutte contre la corruption.

1.B - La terre, un capital à préserver

La terre constitue un capital ! L'optimisation de la production agricole est un des facteurs clés du développement durable, évitant le gaspillage de matières premières (semences, fertilisants, eau...) tout en préservant la richesse des sols et assurant, au final, des récoltes de haute qualité au bénéfice des consommateurs et de la filière.

Bonduelle encourage les meilleures pratiques culturales en limitant l'emploi des intrants et en privilégiant l'activité biologique naturelle des sols.

1.C - Renforcer nos liens avec le monde agricole

Notre engagement dans le milieu agricole nous conduit à accompagner nos partenaires dans le respect des exigences réglementaires en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail.

Les objectifs de développement durable du groupe visent, en particulier, à encourager une agriculture écologiquement intensive et à soutenir l'innovation en engageant des actions de recherche.

2 - LE SOCLE AGRONOMIQUE

Il s'articule de la manière suivante :

- Un partenariat durable et stabilisé avec le monde agricole par l'établissement d'une relation pérenne et la fidélisation de nos producteurs,
- L'implication technique dans l'encadrement de la production avec un suivi régulier durant la croissance des légumes,
- L'adoption de bonnes pratiques visant à assurer la sécurité des aliments, la mise en place de cultures de légumes issus de semences non organismes génétiquement modifiés (OGM), des modalités rigoureuses de sélection des parcelles et d'agrégage des légumes à réception des usines,
- L'utilisation raisonnée et raisonnable des intrants nécessaires à la production en vue d'un moindre impact environnemental,
- Une proximité des usines et des clients, chaque fois que cela est possible, pour optimiser la fraîcheur, limiter les temps de transport et réduire notre empreinte carbone.



3 - L'OBJET DE LA CHARTE AGRONOMIQUE

Le groupe s'organise autour de règles et de méthodes applicables à tous, de l'amont agricole à l'aval industriel et commercial.

Cette charte s'adresse aux collaborateurs du Groupe Bonduelle, aux producteurs, agriculteurs, entrepreneurs, transporteurs, fournisseurs et commerciaux.

Elle précise les exigences et préconisations de Bonduelle tout au long du processus de production et d'approvisionnement au-delà du respect des exigences réglementaires.

La charte est aussi un outil d'aide à l'identification des risques et à leur maîtrise, articulé autour de trois piliers :

- la sécurité et la qualité du légume,
- le respect de l'environnement,
- la protection des Hommes.

Applicable dans tous les pays, dans toutes les zones de production et pour chaque technologie du Groupe Bonduelle (conserves, surgelés, pasteurisés, déshydratés, frais prêts à l'emploi), elle a pour vocation d'être la référence minimale, fixant les règles communes de maîtrise des risques dans le processus agricole et industriel.

Chaque filière d'approvisionnement s'engage à :

- définir et à appliquer ses propres mesures de maîtrise et de surveillance par des contrats de production et de prestations, des cahiers des charges spécifiques, des certifications,
- démontrer la cohérence de ses pratiques par des enregistrements,
- mettre en place des outils permettant de démontrer l'amélioration continue des pratiques en lien avec la démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale du groupe (RSE) et les faire auditer par un organisme tiers indépendant.

Semi direct sous couvert végétal



4 – LES PLANS DE PROGRÈS ET PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT

4.A – Les plans de progrès

Dans une perspective de progrès, sont mis en place, depuis plusieurs années, des outils d'évaluation et d'amélioration, en cohérence avec la politique RSE du groupe.

Les résultats des indicateurs du reporting annuel permettent à nos services agronomiques de mener des actions de formation, d'information, de sensibilisation, d'accompagnement des producteurs et des partenaires.

La combinaison annuelle du reporting des services agronomiques et des plans de progrès permettent de mesurer de manière globale et régulière la mise en œuvre des préconisations de Bonduelle en matière d'environnement chez les producteurs.

4.B – Les programmes de développement

Les engagements de cette charte se déclinent aussi par des projets de développement visant à optimiser la production de légumes grâce au concours du monde agricole, tout en préservant les sols et les ressources naturelles.

- Le sol :

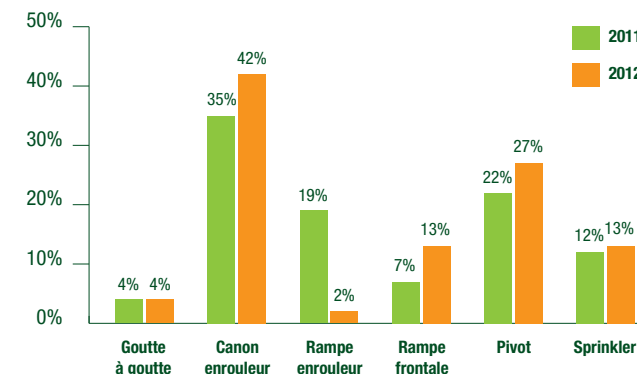
La terre est la première richesse agricole, c'est elle qui nourrit le légume. Le groupe veille à encourager des pratiques qui contribuent à préserver voire enrichir l'activité biologique des sols, notamment au travers des techniques de travail du sol, d'implantation de couverts végétaux, de rotation des cultures.

- Les semences :

Les agronomes du groupe améliorent de façon continue les gammes variétales mises à disposition des producteurs. Un plan de contrôle permet d'évaluer la qualité de la semence.

Le groupe encourage la recherche variétale en faveur de :

- la qualité nutritionnelle et organoleptique des produits,
- la résistance aux maladies,
- la réduction de l'utilisation des intrants,
- la qualité physique, physiologique, organoleptique du légume,
- l'amélioration des processus de récolte et d'adaptation aux transformations industrielles.



- Le suivi des cultures :

Les équipes agronomiques mettent à disposition des agriculteurs des outils permettant d'optimiser les apports en fertilisants, eau, produits phytosanitaires.

Des diagnostics issus des réseaux d'observation de maladies ou de ravageurs permettent de mieux cibler le stade d'intervention pour protéger les cultures, réduisant ainsi les impacts sur l'environnement.

Les équipes accompagnent les producteurs dans le suivi des cultures et leur apportent des conseils techniques.

Le Groupe Bonduelle collabore avec des instituts techniques et des universités dans le cadre de programmes de recherche d'amélioration des pratiques agricoles.

Piège noctuelle



Filets anti insectes



PARTIE II

Les processus d'approvisionnements



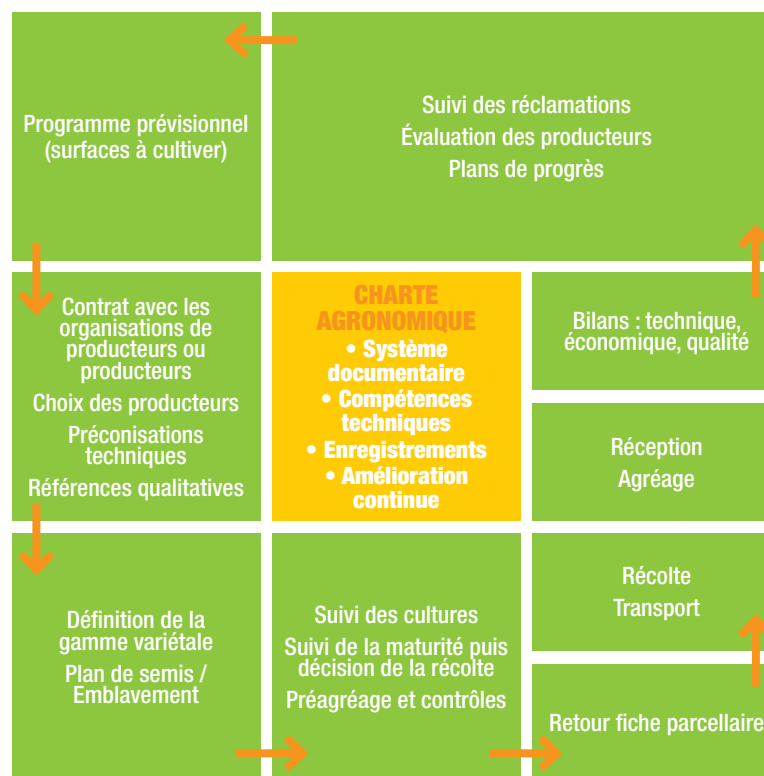
Les approvisionnements des légumes sont de trois grandes natures :

- des contrats de culture avec des producteurs en direct, de l'autoproduction, via des courtiers ou fournisseurs de matières premières,
- des fournisseurs de produits finis,
- des achats ponctuels.

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, ces processus seront soumis à des contrôles, audits internes et/ou externes.

1 – LES CONTRATS DE CULTURE

a - Les approvisionnements en direct auprès de producteurs



PRODUCTEURS EN DIRECT OU EN GROUPEMENTS (ORGANISATION DE PRODUCTEURS, FÉDÉRATIONS, ...) :

BASSINS DE PRODUCTION

FRANCE :
NORD
PICARDIE
SUD-OUEST

RESTE DE L'EUROPE :

ALLEMAGNE
ESPAGNE
ITALIE
POLOGNE
PORTUGAL
HONGRIE

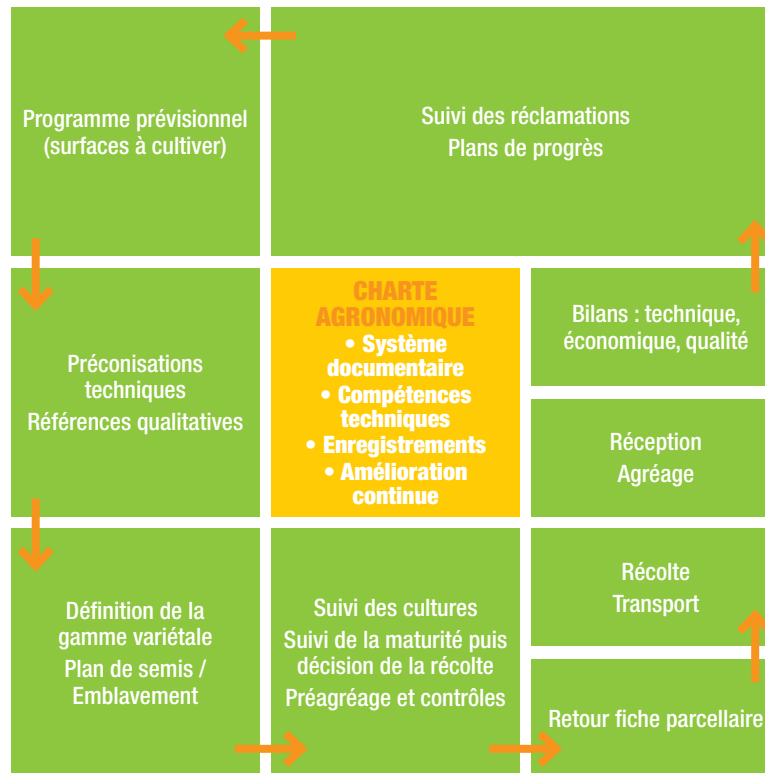
AMÉRIQUE DU NORD :

CANADA (QUÉBEC, ONTARIO)
USA (WISCONSIN)

AMÉRIQUE DU SUD :

BRÉSIL

b - Les approvisionnements issus d'autoproductions

**SITES D'AUTOPRODUCTIONS :****EUROPE :**

ESPAGNE
FRANCE

AMÉRIQUE DU NORD

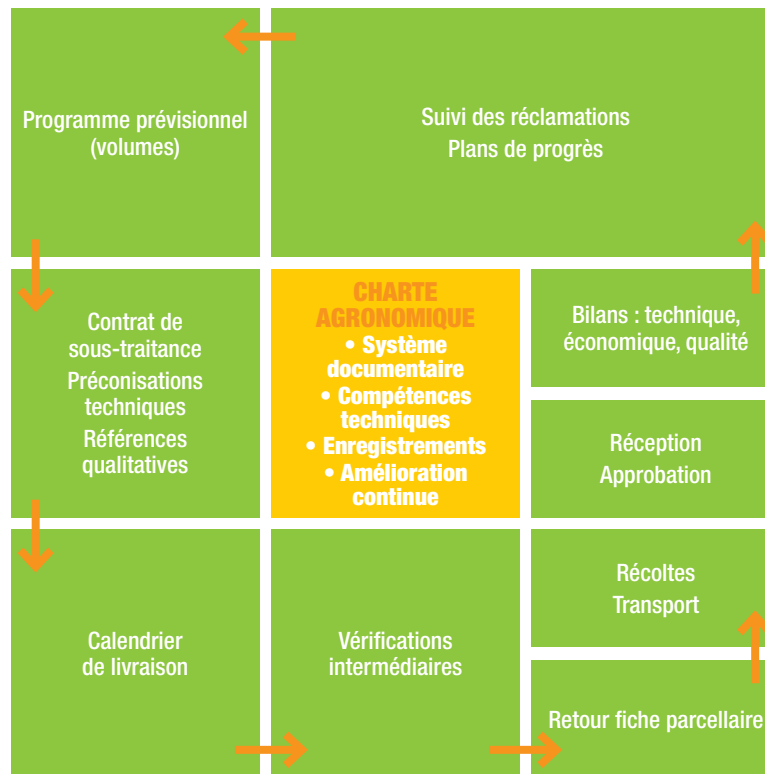
CANADA
USA

RUSSIE

Ferme de Murcie



c - Les approvisionnements auprès de courtiers

**COURTIERS :****FRANCE**

EXEMPLE : EXPANDIS, VERDUYIN...

RESTE DE L EUROPE :

HONGRIE

AMERIQUE DU NORD :

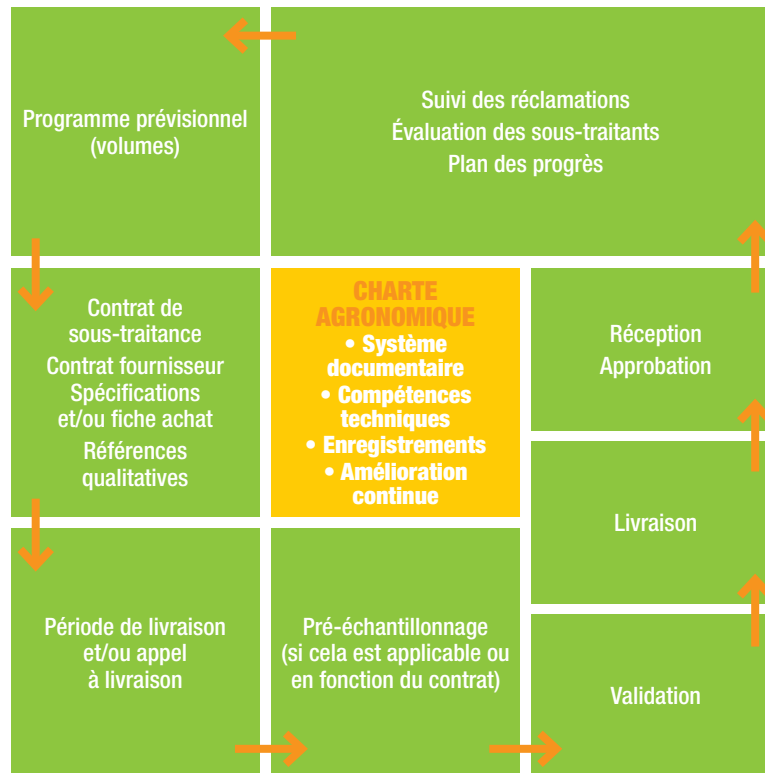
USA (ÉTAT DE NEW YORK)



Champ de jeunes carottes



d - Les approvisionnements auprès de fournisseurs de matières premières

**FOURNISSEURS :**

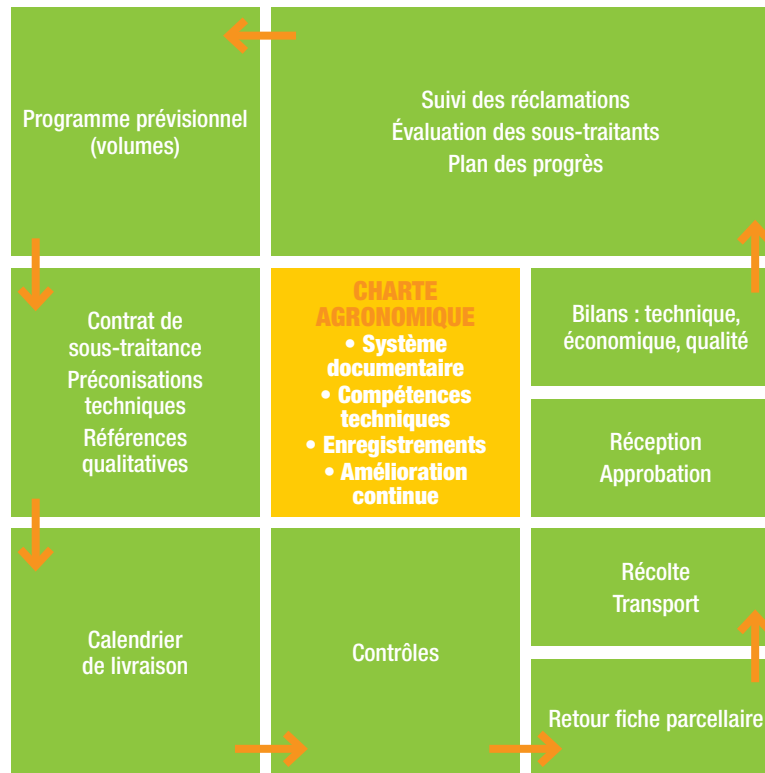
(LÉGUMES SECS, ENDIVES,
POMMES DE TERRE GRENAILLE...)





2 – LES FOURNISSEURS DE PRODUITS FINIS

Les approvisionnements en direct auprès de producteurs



SOUS-TRAITANTS DE PRODUITS FINIS





3 – LES ACHATS PONCTUELS D'AJUSTEMENT

Les fournisseurs s'engagent par contrat à respecter les normes en vigueur. Le contrôle des matières se fait à la réception en usine dans le cadre des processus de vérifications.



PARTIE III

Nos engagements qualité, environnement et santé sécurité des Hommes avec nos partenaires



A – L'APPROVISIONNEMENT DE LÉGUMES SOUS CONTRATS DE CULTURE, ISSUS D'AUTOPRODUCTION OU VIA DES COURTIERS OU FOURNISSEURS DE MATIÈRES PREMIÈRES

Nos engagements ont été validés par l'ensemble de nos filières. Nos partenaires s'engagent à mettre en œuvre et à documenter les mesures de maîtrise et de surveillance à même de garantir l'atteinte de nos objectifs :

- des produits et des pratiques conformes aux réglementations,
- des produits répondant à nos exigences spécifiées et à celles de nos clients (industriels, distributeurs et consommateurs),
- des produits exempts de corps étrangers et de contaminants et respectant les limites maximales résidus (LMR).

La charte agronomique est garante du respect de ces engagements.

1 – LA QUALITÉ

1.A – La qualité produit

Ayant pour principale préoccupation le bien-être des consommateurs et la satisfaction de ses clients, Bonduelle apporte un soin particulier aux qualités gustatives de ses produits.

L'expertise des équipes agronomiques de l'ensemble des sites de production contribue à cet objectif à travers le choix variétal, la détermination de la date de récolte, la logistique d'approvisionnement. C'est une spécificité Bonduelle !

Le choix variétal :

Base du goût et de l'aspect des légumes, Bonduelle déploie tout son savoir pour sélectionner les « meilleures » variétés.

Travaillant en étroite collaboration avec les sélectionneurs de semences, Bonduelle se donne les moyens de toujours mettre en culture la gamme variétale la mieux adaptée.

La plupart des variétés cultivées ont ainsi été sélectionnées après avoir fait l'objet d'essais agronomiques, de dégustations et de tests sensoriels.

En étant maître du choix des variétés cultivées, Bonduelle garantit à ses clients des légumes ayant de bonnes qualités organoleptiques.



Le suivi cultural :

Tout commence par le choix de parcelles aux sols favorables à l'implantation des cultures, identifiées par l'agriculteur (analyses de sols, connaissance de l'historique, rotation) et validées par Bonduelle.

Pour faciliter l'implantation des cultures, la parfaite connaissance des cycles des légumes permet de bâtir des plans de semis adaptés aux capacités industrielles.

Un suivi méthodique sur le terrain par les équipes agronomiques permet, à travers l'observation aux moments clés des stades de développement et de la connaissance des besoins des plantes, d'actualiser en permanence le calendrier des récoltes.

En fin de cycle, des mesures de la maturité permettent de décider de la date optimale de récolte.

En partageant la maîtrise du suivi des cultures avec les producteurs, Bonduelle garantit à ses clients la qualité et le goût de ses légumes.

La logistique d'approvisionnement :

Quand le légume est récolté, son délai de prise en charge doit être le plus rapide possible pour garantir le maintien de sa fraîcheur.

Dans cette perspective, les équipes agronomiques sont vigilantes à choisir des parcelles à des distances proches des lieux de transformation.

Pour les récoltes mécaniques, le nombre de machines mises en œuvre permet de récolter en un temps minimum.

Enfin, des collaborateurs dédiés et formés gèrent en permanence les flux de récolte pour assurer des fabrications en flux tendus.

En étant décideur des flux logistiques d'approvisionnement, Bonduelle garantit à ses clients le maintien de la fraîcheur et des caractéristiques qualitatives des légumes.





SOCLE

EXIGENCES

Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du producteur	Suivis	Documents	Fréquences
MISE EN CULTURE Obtenir un légume correspondant aux spécifications de nos cahiers des charges : <ul style="list-style-type: none"> • homogénéité, • qualité, • quantité 	<ul style="list-style-type: none"> • Parcelles • Semences et plants • Implantation de la culture 	<ul style="list-style-type: none"> • Choix variétal • Exigence de qualité • Planification des semis et plantations • Application de techniques adaptées 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les sols, garder un historique • Utiliser des semences et/ou plants préconisés par les services agronomiques • Respecter les plannings et informer le service agronomique des écarts • Respecter les préconisations d'implantation 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des enregistrements par le service agronomique • Déclaration d'avancement des plannings des semis et plantations • Vérification de la qualité de l'implantation par le service agronomique 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat signé par les parties • Annexe au contrat de campagne (frais) • Fiche déclaration des surfaces semées (sauf pour le frais) 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuel • Par campagne de production • Annexes au contrat (choix variétal, liste des parcelles etc...) • Annuel
	<ul style="list-style-type: none"> • Fertilisation minérale • Amendement organique 	<ul style="list-style-type: none"> • Choix de l'origine et de la composition de l'amendement organique • Réglage des appareils d'épandage • Application d'un délai suffisant avant implantation de la culture 	<ul style="list-style-type: none"> • Raisonner les apports (quantités ou qualité) aux besoins des cultures • Respecter l'expertise disponible (plan de fumure...), résultats d'analyses 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche parcellaire • Analyses de sols 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche parcellaire / service agronomique / Organisation de Producteurs • Fertilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuel • Par campagne de production
CONDUITE CULTURALE Obtenir un légume correspondant aux spécifications de nos cahiers des charges <ul style="list-style-type: none"> • homogénéité, • qualité, quantité 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de la culture 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des parcelles ou panel • Alertes phytosanitaires (seuils) • Outils d'aide à la décision 	<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrer les informations • Suivi du service agronomique 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des enregistrements • Fiches parcellaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des cultures (Délai Avant Récolte, Délai de Ré-Entrée dans les parcelles, Zone de Non Traitement...)* • Réglage des pulvérisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les 5 ans

*réglementation française



SOCLE

EXIGENCES

Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du producteur	Suivis	Documents	Fréquences
CONDUITE CULTURALE Obtenir un légume correspondant aux spécifications de nos cahiers des charges <ul style="list-style-type: none"> • homogénéité, • qualité, quantité 	• Irrigation	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage de l'irrigation • Analyse de l'eau • Outil d'Aide à la Décision d'irrigation (rampe, goutte-à-goutte, tensiomètre...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter l'apport en eau aux besoins de la culture • Utiliser de l'eau d'irrigation de qualité satisfaisante • Entretien des systèmes d'irrigation • Favoriser les sources d'eau qui se régénère (= engagement durable) 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des enregistrements, analyse par le service agronomique • Fiche parcellaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Irrigation • Fiche d'analyse de sol / en ferme • Suivi de l'irrigation • Analyse de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les 5 ans
	• Récolte	• Validation du stade requis de maturité	• Respecter le planning de récolte	• Documents de récolte et/ou de traçabilité	• Bon de récolte	• Par lot
	<ul style="list-style-type: none"> • Transport • Stockage 	• Protection des légumes récoltés	• Respecter conditions de stockage et transport des légumes jusqu'à leur livraison	• Documents de transport	• Bon de livraison	• Par lot
	• Réception			<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des produits à réception • Contrôle des températures de réception (< 6°C) (spécifique au frais) 	<ul style="list-style-type: none"> • Bon de réception • Fiche d'agrèage réception 	<ul style="list-style-type: none"> • Par lot



1.B – La sécurité des produits

Nos procédures garantissent :

- la traçabilité des légumes,
- l'utilisation de semences certifiées non OGM.

La sécurité sanitaire des produits s'appuie sur la maîtrise des dangers tels que les corps étrangers et les contaminants tout ou long des étapes de production.

1.B.1. – La traçabilité

A l'ensemble des étapes de la production sont associés des enregistrements qui permettent de valider la conformité des pratiques par les services agronomiques. L'identification des intrants (semences, amendements...) fait aussi l'objet d'enregistrements tenus à disposition par le producteur.

Ces éléments nous permettent de garantir la traçabilité du produit fini au champ.

SOCLE				EXIGENCES		
Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du producteur	Suivis	Documents	Fréquences
DÉMONTRER LA TRANSPARENCE DE NOS PRATIQUES en amont de nos processus industriels	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des pratiques et des intrants 	<ul style="list-style-type: none"> • Renseignement et archivage des enregistrements exigés et autres données réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir à disposition les enregistrements • Identifier les parcelles • Transmettre les données demandées 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche parcellaire • Documents de contrôle à réception des usines 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat signé par les parties 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuel / campagne de production
					<ul style="list-style-type: none"> • Fiche parcellaire service agronomique / Organisation de Producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuel
					<ul style="list-style-type: none"> • Bon de réception 	<ul style="list-style-type: none"> • Par lot



1.B.2. – Les organismes génétiquement modifiés

Bonduelle exige des semences issues d'un schéma de sélection validé par un certificat, excluant les organismes génétiquement modifiés.

SOCLE				EXIGENCES		
Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du producteur	Suivis	Documents	Fréquences
<p>PRODUIRE DES LÉGUMES issus de semences non OGM</p>	<ul style="list-style-type: none"> Choix des semences 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des semences non OGM 	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas produire de légumes à partir de semences OGM 	<ul style="list-style-type: none"> Etiquettes des semences 	<ul style="list-style-type: none"> Facture d'achat des semences Certificat du semencier garantissant la non utilisation d'OGM Liste variétale producteur (frais) Bon de réception 	<ul style="list-style-type: none"> Par livraison Lettre annuelle des semenciers Liste producteur par campagne





1.B.3. – Les corps étrangers

Les corps étrangers susceptibles d'être présents au niveau des légumes récoltés ont différentes origines :

- propre à la parcelle (cailloux, historique d'un amendement ...), ou son environnement (proximité d'activités humaines),
- les amendements (granulométrie, composition),
- les pollutions (humaines, naturelles) pendant le cycle végétatif (adventices, insectes, animaux, cailloux, métal, plastique, bois, verre...).

SOCLE				EXIGENCES		
Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du producteur	Suivis	Documents	Fréquences
MAÎTRISE DE LA CULTURE Approvisionner les sites industriels en minimisant la présence de corps étrangers dans les légumes	<ul style="list-style-type: none"> • Choix de la parcelle • Conduite de la culture 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de l'historique et de l'environnement de la parcelle • Vérifier l'absence d'épandage de boues 	<ul style="list-style-type: none"> • Exclure les parcelles à risque • Eliminer les corps étrangers pendant la culture et avant la récolte • Mettre en œuvre tout moyen pour éviter la présence de plantes toxiques • S'engager à ne pas utiliser de boues non conformes 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des parcelles • Vérification et enregistrement par le service agronomique • Contrôle par les visites en culture 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche parcellaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuel par campagne de production
					<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'engagement (frais) ou contrat 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuel





SOCLE

EXIGENCES

Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du producteur	Suivis	Documents	Fréquences
<p>MAÎTRISE DE LA CULTURE Approvisionner les sites industriels en minimisant la présence de corps étrangers dans les légumes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Amendement organique 	<ul style="list-style-type: none"> Origine de l'amendement organique (normes NFU ou celles en vigueur) Composition de l'amendement Utiliser uniquement des fientes hygiénisées Respect des conditions spécifiques d'épandage pour certains légumes Epandre un amendement stabilisé ou suffisamment dégradé Respect d'un délai suffisant avant implantation de la culture 	<ul style="list-style-type: none"> Maîtriser l'origine des fientes S'assurer de l'absence de corps étrangers avant épandage Enregistrer les informations 	<ul style="list-style-type: none"> Composition des amendements organiques Visite de plaine Contrôle à réception 	<ul style="list-style-type: none"> Étiquette de normalisation Normes de chaque pays Analyse de compost du fabricant Certificat de traitements des fientes Autorisation d'épandage Facture d'achat des intrants Fiche de suivi en plaine Cahier de culture 	<ul style="list-style-type: none"> Annuel
<p>RÉCOLTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Matériels, équipements et contenants Main d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Conduite et réglages des équipements Entretien et nettoyage des matériels et/ou contenants Mise à disposition d'outils et de tenues adaptés Formation aux règles de travail et de récolte 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une maintenance préventive des équipements et matériels Respecter et faire respecter les règles de travail (hygiène, sécurité, comportement...) 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle à réception Contrôle par les visites en culture 	<ul style="list-style-type: none"> Cahier des charges de récoltes de l'entrepreneur Fiche de récolte Bon de réception Charte de bonne pratique de tenue de chantier Règles d'habillement et de comportement (frais) 	<ul style="list-style-type: none"> Par chantier Audit à chaque visite et point en fin de campagne (frais)



1.B.4. – Les contaminants

L'ensemble des éléments contaminants chimiques (métaux lourds, produits phytosanitaires...) et microbiologiques sont pris en compte. Les mesures de maîtrise associées sont identifiées, mises en œuvre et surveillées selon les spécificités de chaque filière.

Des seuils et des références qualitatives (normes par pays) accompagnent ces mesures.

1.B.4.a – Les contaminants chimiques

Le service agronomique sensibilise les producteurs à l'emploi raisonné de produits phytosanitaires (spécialités commerciales phytosanitaires SCP).

L'utilisation de réseaux d'observations, lorsqu'ils existent, (réseaux de piégeages, modèles de prédiction, avis de traitements ciblés ou observations au champ) permet aux producteurs de raisonner la protection phytosanitaire.

Pour diminuer l'emploi des SCP (Spécialités Commerciales Phytosanitaires), des techniques alternatives seront recommandées.

Pour réduire les applications pendant la croissance des plantes, Bonduelle privilégie les traitements de semences.

Notre approche environnementale consiste à utiliser de préférence des substances actives à dégradation rapide et à les alterner pour éviter les résistances liées à l'accoutumance.

Filets anti insectes





SOCLE

EXIGENCES

Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du producteur	Suivis	Documents	Fréquences
CONDUITE CULTURALE Obtenir des légumes sains issus de la mise en œuvre de bonnes pratiques culturales	<ul style="list-style-type: none"> Choix de la parcelle Protection des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance de l'environnement Mise en œuvre des bonnes pratiques de traitement (choix des produits, techniques de pulvérisation) 	<ul style="list-style-type: none"> Exclure les parcelles à risque de rémanence phyto Exclure les parcelles à proximité de sources de pollution Informer les services agronomiques de tout risque éventuel Utiliser les réseaux d'observation existants pour raisonner la protection des cultures (Bulletin de la Santé du Végétal) Appliquer des produits adaptés à la cible Respecter les doses et les méthodologies d'application 	<ul style="list-style-type: none"> Identification des parcelles Connaissance des précédents culturaux Contrôle des pulvérisateurs Plan de surveillance / analyses de résidus sur les matières premières 	<ul style="list-style-type: none"> Contrat de culture, et sélection de la parcelle 	<ul style="list-style-type: none"> Annuel par campagne de production
					<ul style="list-style-type: none"> Fiche parcellaire suivie en ferme et par le service agronomique / Organisation de Producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Vérification par campagne du pgm de traitement prévisionnel (frais)
	<ul style="list-style-type: none"> Amendement organique 	<ul style="list-style-type: none"> Origine de l'amendement organique Composition de l'amendement 	<ul style="list-style-type: none"> Respecter la conformité de l'apport aux seuils définis par Bonduelle Informer les services agronomiques des apports réalisés sur les parcelles 	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance, vérification et enregistrement (par le service agronomique) Certificat d'analyse et de traçabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Fiche de contrôle des pulvérisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> 5 ans
					<ul style="list-style-type: none"> Contrôle des lots à réception 	<ul style="list-style-type: none"> Statistique et plan de surveillance annuel Une analyse multi résidus par mois, par groupe de produits, par producteurs (frais)
					<ul style="list-style-type: none"> Déclaration de suivi des cultures par Organisation de Producteurs / service agronomique 	<ul style="list-style-type: none"> Par parcelle
					<ul style="list-style-type: none"> Fiche de déclaration de culture 	
<ul style="list-style-type: none"> Irrigation Matériels de récolte 	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance de la qualité de l'eau Conduite et réglages des équipements Entretien et nettoyage des matériels et/ou contenants 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser de l'eau de qualité satisfaisante Assurer une maintenance préventive des équipements et matériels 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse d'eau Contrôles à réception Constats d'incidents Fiche de suivi des matériels de récolte 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle / ferme 	<ul style="list-style-type: none"> 5 ans 	
				<ul style="list-style-type: none"> Bon de réception 	<ul style="list-style-type: none"> Par lot 	
				<ul style="list-style-type: none"> Bon de récolte 	<ul style="list-style-type: none"> Par lot 	



1.B.4.b – Les contaminants microbiologiques

Les intrants, tels que les amendements ou l'eau d'irrigation, peuvent être source de contamination pour les légumes. Les références qualitatives exigées par Bonduelle précisent les niveaux de flore pathogène.

Les services agronomiques de Bonduelle s'assurent que les intrants utilisés par les producteurs ne sont pas source de contamination et encouragent la protection des zones de captage contre les risques de pollution de l'eau.

SOCLE				EXIGENCES		
Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du producteur	Suivis	Documents	Fréquences
CONDUITE CULTURALE Produire tout en assurant l'innocuité et la salubrité du légume	<ul style="list-style-type: none"> Amendement organique 	<ul style="list-style-type: none"> Origine de l'amendement Composition de l'amendement 	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les préconisations d'épandage définies Ne pas utiliser de boues de stations urbaines non traitées et non conformes aux normes 	<ul style="list-style-type: none"> Enregistrement d'utilisation et de l'origine Résultats d'analyses 	<ul style="list-style-type: none"> Certificat d'analyse et de traçabilité en ferme 	<ul style="list-style-type: none"> Par épandage
	<ul style="list-style-type: none"> Eau 	<ul style="list-style-type: none"> Origine et qualité de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Connaître la qualité de l'eau Avoir un plan de surveillance et faire les analyses demandées 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats d'analyse d'eau Laboratoire accrédité COFRAC ou équivalent suivant les pays 	<ul style="list-style-type: none"> Service agronomique : plan de surveillance Agence de l'eau par bassin de production 	<ul style="list-style-type: none"> 5 ans 3 fois par an par forage (frais)
RÉCOLTE	<ul style="list-style-type: none"> Matériels Main d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Propreté des matériels en contact avec le légume (contenants, outils,...) Mise à disposition d'outils et d'équipements adaptés Formation aux règles d'hygiène 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une maintenance préventive et un nettoyage régulier des équipements et matériels Respecter et faire respecter les règles d'hygiène, comportement... 	<ul style="list-style-type: none"> Fiche de suivi des matériels 	<ul style="list-style-type: none"> Bon de récolte 	<ul style="list-style-type: none"> Par lot
				<ul style="list-style-type: none"> Plan de surveillance des pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> Support de formation de bonne pratique hygiène 	<ul style="list-style-type: none"> Annuel
				<ul style="list-style-type: none"> Fiches des règles d'hygiène fiche de présence aux formations 	<ul style="list-style-type: none"> Règles d'habillement et de comportement (frais) 	<ul style="list-style-type: none"> Audit à chaque visite et un point en fin de campagne (frais)

La volonté conjointe de Bonduelle et des producteurs est d'assurer une production en quantité et en qualité tout en préservant l'environnement.

2.A – La préservation des sols

Les services agronomiques rappellent les pratiques respectueuses de l'environnement :

- Effectuer les rotations adaptées pour préserver l'intégrité des sols naturels vis-à-vis des complexes parasitaires afin de minimiser le recours à la lutte chimique,
- Adapter les techniques culturales et agro-environnementales pour limiter l'érosion des sols, entretenir la structure des sols.

SOCLE				EXIGENCES		
Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du producteur	Suivis	Documents	Fréquences
PRÉSERVER LE SOL, première richesse agricole	• Choix des parcelles	• Rotation des cultures	• Respecter les exigences culturales de Bonduelle	• Suivi cultural par technicien, Préconisations techniques et/ou fiches parcellaires	• Respect adapté aux espèces selon les cahiers des charges	
	• Conduite de la culture	• Travail du sol	• Mettre en œuvre des pratiques culturales pour limiter la dégradation physique des sols		• Mise en place de pilotes	• Plan pluri annuel
	• Apports de fertilisants et amendements organiques	• Choix des fertilisants et des amendements organiques	• Favoriser la vie biologique du sol et l'augmentation de la teneur en humus		• Fiche parcellaire et analyse des amendements / type d'intrant	• Annuel par campagne de production
	• Produits phytosanitaires à faible dégradation (POP, polluants organiques persistants)	• Choix des produits persistants • Mise en œuvre des bonnes pratiques de traitement	• Mettre en œuvre des pratiques culturales pour limiter les pollutions chroniques des sols		• Fiche parcellaire	• Annuel par campagne de production



2.B – La protection de la ressource en eau

L'eau utilisée pour irriguer les cultures a différentes origines : l'eau de forage, l'eau de surface et les retenues collinaires. Sa consommation excessive peut entraîner un abaissement des niveaux des nappes.

L'irrigation vient uniquement compléter les besoins en eau de la culture que le sol ne peut pas fournir, notamment en vue de préserver les qualités des produits. La disponibilité en eau est appréciée par l'utilisation d'un tensiomètre, la méthode des bilans hydriques et/ou l'observation de la culture.

Les services agronomiques recommandent l'utilisation d'équipement économique en eau et favorisant des apports homogènes.

SOCLE				EXIGENCES		
Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du producteur	Suivis	Documents	Fréquences
PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU, en qualité et en quantité	• Irrigation	<ul style="list-style-type: none"> • Choix des parcelles • Méthodes d'irrigation • Utilisation de méthodes d'aide au pilotage 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser raisonnablement la ressource en eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat annuel avec agence de bassin si nécessaire suivant les législations de pays • Cahier de culture (sauf frais) 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuel par campagne de production
	• Protection des zones de captage	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du milieu et mise en œuvre des bonnes pratiques • Forage • Goutte-à-Goutte • Pompe protégée 	<ul style="list-style-type: none"> • S'engager à suivre les bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification et enregistrement • Visuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche parcellaire • Déclaration de prélèvement en ferme 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuel par campagne de production
	• Protection des cultures	<ul style="list-style-type: none"> • Préconisation d'utilisation de Spécialités Commerciales Phytosanitaire inférieures aux normes requises sous réserve de la législation du pays • Respect des Bonnes Pratiques Agricoles (buses antidérive, contrôle matériel, pas de vent, ...) • Zone de Non Traitement, Délai de Ré-Entrée dans les parcelles, Délai Avant Récolte* 	<ul style="list-style-type: none"> • S'engager à suivre les préconisations (Bonnes Pratiques relatives aux produits Frais) 	<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement des applications • Visuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche parcellaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuel par campagne de production

*réglementation française



2.C – La gestion des déchets et des situations d'urgence

Les producteurs doivent se mettre en conformité avec la réglementation relative à l'usage et au stockage des Spécialités Commerciales Phytosanitaires, des engrais, des hydrocarbures et de leurs emballages pour limiter les risques de pollution.

SOCLE				EXIGENCES		
Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du producteur	Suivis	Documents	Fréquences
NE PAS ENGENDRER DE POLLUTION CHRONIQUE, NI DE SITUATIONS D'URGENCE par l'utilisation ou le stockage de Spécialités Commerciales Phytosanitaires, d'engrais, de leur emballage ou de produits dangereux pour l'environnement (ex : hydrocarbures)	<ul style="list-style-type: none"> Manipulation de Spécialités Commerciales Phytosanitaires / engrais / hydrocarbures 	<ul style="list-style-type: none"> Respect de la réglementation (Bonnes Pratiques relatives aux produits Frais) Utilisation de filières d'élimination si elles existent Formation des personnes 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre tous les moyens pour limiter le risque de pollution tant sur l'exploitation que sur les parcelles et dans l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi cultural Local phytosanitaire aux normes 	<ul style="list-style-type: none"> Fiche de suivi par le chef de plaine 	<ul style="list-style-type: none"> Annuel
	<ul style="list-style-type: none"> Stockage de Spécialités Commerciales Phytosanitaires / engrais / hydrocarbures Stockage d'emballages vides (Emballage Vide de Produit Phytosanitaire) Stockage des Produits Phytosanitaires Non Utilisables 				<ul style="list-style-type: none"> Déclaration incidents du producteur 	<ul style="list-style-type: none"> Annuel
	<ul style="list-style-type: none"> Matériels, équipements et contenants 	<ul style="list-style-type: none"> Conduite et réglages des équipements Entretien et nettoyage des matériels et contenants Formation des personnes 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une maintenance préventive des équipements et matériels 	<ul style="list-style-type: none"> Déclaration incidents du producteur 	<ul style="list-style-type: none"> Fiche de suivi des matériels Fiche de formation sur la ferme 	<ul style="list-style-type: none"> 5 ans Annuel



3 – LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES HOMMES

Bonduelle, dans le cadre du Global Compact, ne travaille qu'avec des fournisseurs ou prestataires de service respectant les réglementations du droit du travail.

Chacun des acteurs est responsable de la sécurité de son personnel. L'analyse des risques de santé et de sécurité identifiés tant sur la parcelle que sur l'exploitation permet d'établir un document guide établissant les bonnes règles à suivre. L'ensemble de ces acteurs (fournisseurs de légumes, récoltants, transporteurs..) s'engagent à répondre au contrat de Bonduelle tout en mettant en place une organisation garantissant la santé et la sécurité de leur personnel (respect des lois en vigueur).

3.A – Sur les parcelles

SOCLE				EXIGENCES		
Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du producteur	Suivis	Documents	Fréquences
<p>PRÉSERVER LES PERSONNES d'un risque lié à l'utilisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Spécialités Commerciales Phytosanitaires (intoxication, débordement, projection, inhalation) Engrais (brûlure, intoxication) 	<ul style="list-style-type: none"> Conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et des engrais 	<ul style="list-style-type: none"> Qualification du personnel traitant Matériels de pulvérisation en bon état Cahiers de charges avec prestataires éventuels Mise à disposition d'équipements de protection pour le personnel Délai de Ré-Entrée dans les parcelles Délai Avant Récolte Zone de Non Traitement 	<ul style="list-style-type: none"> S'engager à appliquer et faire appliquer les bonnes pratiques et les recommandations liées à la manipulation des Spécialités Commerciales Phytosanitaires et des engrais 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi cahier de culture Conseils et audits exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> Certificat individuel 	<ul style="list-style-type: none"> 5 ans
		<ul style="list-style-type: none"> Fiche de suivi du matériel Liste des Équipements de Protection Individuelle adaptés 			<ul style="list-style-type: none"> Annuel 	



3.B – Sur les chantiers de récolte et lors de la logistique

SOCLE				EXIGENCES		
Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du producteur	Suivis	Documents	Fréquences
ÉVITER LES ACCIDENTS CORPORELS pendant les déplacements, les opérations de récolte et le transport	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du chantier et du transport • Règles du code de la route • Manipulation des matériels de levage • Manipulation des matériels (protection, carénage pièces mobiles) • Entretien des matériels • Stockage des charges lourdes • Précautions de déplacement • Protection des individus 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation, formation, information des personnes • Permis de conduire • Mise en place de signalisation • Cahiers des charges avec prestataires • Mise à disposition d'équipements de protection (Equipements de Protection Individuelle) • Mise à disposition pour le personnel et sur les machines (lunettes, casques, cabine fermée si nécessaire...) • Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité à jour (salariés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire respecter les bonnes pratiques et les règlements • Respecter les organisations définies en accord avec les prestataires et Bonduelle • Respecter les règles de circulation dans l'enceinte du site industriel 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des cultures • Suivi du plan de formation • Audits des exploitations • Suivi du chantier • Suivi de la livraison 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan de fin de chantier (sauf frais) 	<ul style="list-style-type: none"> • A chaque chantier
					<ul style="list-style-type: none"> • Livret d'accueil • Plan de formation et fiche de présence aux formations 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuel par campagne de production





B – L'APPROVISIONNEMENT DE LÉGUMES ET DE PRODUITS FINIS, PAR DES FOURNISSEURS ET DES SOUS-TRAITANTS

Nos engagements ont été définis et validés par l'ensemble de nos filières. Nos partenaires s'engagent à mettre en œuvre et à documenter les mesures de maîtrise et de surveillance, à même de garantir l'atteinte de nos objectifs :

- des produits et des pratiques conformes aux réglementations en vigueur,
- des produits répondant à nos exigences spécifiées et à celles de nos clients (industriels, distributeurs et consommateurs),
- des produits exempts de corps étrangers et de contaminants.

Pour les légumes issus des achats, les engagements sont garantis par des contrats et des cahiers des charges. Les légumes sont contrôlés à réception, sur la base des spécifications de Bonduelle.

Bonduelle encourage ses fournisseurs à prendre des engagements pour mettre en place des bonnes pratiques sur des leviers précis.

Des évaluations seront réalisées à partir d'une grille d'audit mise en place par un organisme externe indépendant. Elles permettront de mesurer et suivre les progrès, d'identifier et d'engager des démarches d'améliorations.

Dans ce cadre, le fournisseur devra être en mesure lors d'audit(s) ou suite à des demandes ponctuelles de fournir la preuve de ses engagements.

1 – LA QUALITÉ

1.A – La qualité des produits

SOCLE				EXIGENCES	
Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du fournisseur	Suivis et documents	Fréquences
MISE EN CULTURE ET CONDUITE CULTURALE Obtenir un légume correspondant aux spécifications de nos cahiers des charges <ul style="list-style-type: none"> - d'homogénéité, - de qualité, - de quantité 	<ul style="list-style-type: none"> • Semences et plants 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de semences et plants d'originalité [d'origine] certifiée 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des semences originales (définies avec Bonduelle pour chaque espèce et variété) 	<ul style="list-style-type: none"> • Copies des documents commerciaux démontrant l'origine et la certification des semences 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuel • Lors du renouvellement du contrat



SOCLE

EXIGENCES

Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du fournisseur	Suivis et documents	Fréquences
	<ul style="list-style-type: none"> Fertilisation minérale Amendement organique 	<ul style="list-style-type: none"> Choix de l'origine et la composition de l'amendement Réglage des appareils d'épandages Application d'un délai suffisant avant implantation de la culture 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier l'origine et la composition de l'amendement Raisonner les apports (quantités ou qualité) aux besoins des cultures Respecter un délai suffisant avant implantation de la culture 	<ul style="list-style-type: none"> Itinéraire Technique Conseiller (ITC) 	<ul style="list-style-type: none"> Ponctuellement lors d'audits
	<ul style="list-style-type: none"> Irrigation 	<ul style="list-style-type: none"> Pilotage de l'irrigation 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre une méthode, des outils de pilotage de l'irrigation (suivis météorologiques, outils de mesure disponibles) Adapter l'apport en eau aux besoins de la culture 	<ul style="list-style-type: none"> ITC 	<ul style="list-style-type: none"> Ponctuellement lors d'audits
	<ul style="list-style-type: none"> Récolte 	<ul style="list-style-type: none"> Validation du stade requis de maturité 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre un planning de récolte après avoir validé le stade de maturité optimal 	<ul style="list-style-type: none"> ITC 	<ul style="list-style-type: none"> Ponctuellement
	<ul style="list-style-type: none"> Transport Stockage 	<ul style="list-style-type: none"> Protection des légumes récoltés (jusqu'à leur livraison) 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des contrôles lors de la réception des produits Apporter la preuve au travers d'un système qualité 	<ul style="list-style-type: none"> Document de contrôle de la qualité de la matière première à réception en usine 	<ul style="list-style-type: none"> Ponctuellement lors d'audits ou d'exercices de traçabilité



1.B – La sécurité des produits

L'ensemble des éléments contaminants (physiques, chimiques, microbiologiques) sont pris en compte dans les analyses de risques et réactualisées à chaque fois que cela est nécessaire.

1.B.1 – La traçabilité

A l'ensemble des étapes de la production sont associés des enregistrements réguliers qui permettent de valider la conformité des pratiques par les services agronomiques (fiche de réception produit, fiche parcellaire quand elles existent).

L'identification des intrants (semences, amendements...) fait aussi l'objet d'enregistrements tenus à disposition par le fournisseur.

Les exercices de traçabilité réalisés dans le cadre des processus industriels s'attachent à inclure les processus d'approvisionnement.

SOCLE				EXIGENCES	
Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du fournisseur	Suivis et documents	Fréquences
DÉMONTRER LA TRANSPARENCE DE NOS PRATIQUES en amont de nos processus industriels	<ul style="list-style-type: none"> • Identifications des intrants 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les intrants utilisés • Vérifier que les produits sont conformes à la législation du pays de consommation 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour identifier les intrants et contrôler la conformité des produits • Tenir à disposition les enregistrements 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'analyse des pesticides • ITC incluant la liste des pesticides conseillés ou interdits 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuel • Lors du renouvellement du contrat



1.B.2 – Les organismes génétiquement modifiés

Bonduelle exige des légumes excluant les organismes génétiquement modifiés et le vérifie par un plan de surveillance interne.

SOCLE				EXIGENCES	
Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du fournisseur	Suivis et documents	Fréquences
PRODUIRE DES LÉGUMES issus de semences non OGM	<ul style="list-style-type: none"> Choix des semences 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des semences non OGM 	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas livrer de produits issus de semences OGM 	<ul style="list-style-type: none"> Certificat des fournisseurs de semences Ou documents commerciaux attestant l'origine et la certification de semence 	<ul style="list-style-type: none"> Lors du référencement du fournisseur Lors du renouvellement du contrat
				<ul style="list-style-type: none"> Spécifications du fournisseur Fiche de données produits (FDP) Bonduelle 	





1.B.3 – Les corps étrangers

Les corps étrangers susceptibles d'être présents au niveau des légumes récoltés proviennent de différentes origines :

- propre à la parcelle elle-même (cailloux, historique d'un amendement), ou de son environnement (proximité d'activités humaines),
- des amendements (granulométrie, composition),
- de l'implantation culturale jusqu'à la récolte (adventices, insectes, animaux, cailloux, métal, plastique, bois, verre.).

SOCLE				EXIGENCES	
Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du fournisseur	Suivis et documents	Fréquences
MAITRISE DE LA CULTURE Approvisionner les sites industriels en minimisant la présence de corps étrangers dans les légumes	<ul style="list-style-type: none"> • Choix de la parcelle • Conduite de la culture 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de l'historique et de l'environnement de la parcelle • Entretien de la parcelle et usage d'un désherbage approprié 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas semer sur des parcelles à risque • Éliminer les corps étrangers pendant la culture et avant la récolte 	<ul style="list-style-type: none"> • ITC • Plan de sensibilisation et/ou de formation réalisé(s) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ponctuellement
		<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des corps étrangers présent dans la matière première 	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de la réception des matières premières sur le site de transformation, contrôler la présence de corps étrangers 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de contrôle de la qualité de la matière première à réception, comportant une rubrique « corps étrangers » 	<ul style="list-style-type: none"> • Ponctuellement
	<ul style="list-style-type: none"> • Amendement organique 	<ul style="list-style-type: none"> • Composition de l'amendement 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'absence de corps étrangers avant épandage 	<ul style="list-style-type: none"> • ITC • Plan de sensibilisation et/ou de formation réalisé(s) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ponctuellement
RÉCOLTE	<ul style="list-style-type: none"> • Matériels, équipements et contenants 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien et nettoyage des matériels et/ou contenants 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une maintenance préventive et régulière des matériels et contenants 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de sensibilisation et/ou de formation réalisé(s) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ponctuellement
	<ul style="list-style-type: none"> • Main d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter et faire respecter les règles de travail (hygiène, sécurité, comportement, réglementation du travail locale) 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de sensibilisation et/ou de formation réalisé(s) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ponctuellement



1.B.4 – Les contaminants

1.B.4.a – Les contaminants chimiques

Le fournisseur est garant de la fiabilité et de la qualité des produits phytosanitaires préconisés et utilisés. Il connaît leurs origines (fabrication et conditionnement) et s'assure ainsi du respect des LMR en vigueur dans le pays de commercialisation des matières agricoles.

Le service agronomique du fournisseur sensibilise les producteurs :

- à l'emploi raisonné de produits phytosanitaires (SCP),
- à utiliser de préférence des substances actives à dégradation rapide et à les alterner pour éviter les résistances liées à l'accoutumance,
- à s'appuyer sur des réseaux d'observations (réseaux de piégeages, modèles de prédiction, avis de traitements ciblés ou observations au champ) qui, lorsqu'ils existent, permettent aux producteurs de raisonner la protection phytosanitaire,
- à recommander les techniques alternatives.

Enfin pour réduire les applications en végétation, le fournisseur privilégiera les traitements de semences, quand ils existent, réalisés par des professionnels (semenciers).

SOCLE				EXIGENCES	
Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du fournisseur	Suivis et documents	Fréquences
CONDUITE CULTURALE Obtenir des légumes sains issus de la mise en œuvre de bonnes pratiques culturales	<ul style="list-style-type: none"> • Choix de la parcelle • Protection des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Écarter les parcelles à risque • Contrôler la présence de métaux lourds • Vérifier la conformité de la teneur au regard de la législation du pays de vente 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats d'analyses 	<ul style="list-style-type: none"> • Ponctuellement
		<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de bonnes pratiques de traitement (choix des produits, techniques de pulvérisation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Éliminer les plantes toxiques • Appliquer des produits adaptés à la cible 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des plantes toxiques identifiées par le fournisseur et / ou identifiées dans la spécification d'achat Bonduelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuel • Lors du renouvellement du contrat • Ponctuellement
	<ul style="list-style-type: none"> • Irrigation 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de la qualité de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Se renseigner sur la qualité de l'eau • Être en mesure de fournir des analyses d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de contrôle établi par le fournisseur s'il existe



1.B.4.b – Les contaminants microbiologiques

Les intrants, tels que les amendements ou l'eau d'irrigation, peuvent être source de contamination des légumes. Le fournisseur encourage la protection des zones de captage contre les risques de pollution de l'eau.

SOCLE				EXIGENCES	
Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du fournisseur	Suivis et documents	Fréquences
CONDUITE CULTURALE Produire tout en assurant l'innocuité et la salubrité du légume	<ul style="list-style-type: none"> Amendement organique 	<ul style="list-style-type: none"> Origine de l'amendement Composition de l'amendement 	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas utiliser des boues de stations urbaines non traitées N'utiliser que des fientes hygiénisées dont la traçabilité est établie 	<ul style="list-style-type: none"> ITC 	<ul style="list-style-type: none"> Ponctuellement
	<ul style="list-style-type: none"> Eau 	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance de la qualité de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Se renseigner sur la qualité de l'eau Être en mesure de fournir des analyses d'eau Ne pas contaminer les légumes récoltés 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de contrôle établi par le fournisseur s'il existe
	<ul style="list-style-type: none"> Matériels, équipements et contenants 	<ul style="list-style-type: none"> Propreté des matériels en contact avec le légume 	<ul style="list-style-type: none"> Entretien et nettoyer les matériels et contenants 	<ul style="list-style-type: none"> ITC Procédure établie par le fournisseur sur le stockage de la matière première (et éventuellement son transport) 	<ul style="list-style-type: none"> Ponctuellement
	<ul style="list-style-type: none"> Main d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Formation aux règles d'hygiène 	<ul style="list-style-type: none"> Respecter et faire respecter les règles de travail (hygiène, sécurité, comportement) 	<ul style="list-style-type: none"> Procédure hygiène et sécurité établie par le fournisseur 	



2 – L'ENVIRONNEMENT

La volonté conjointe de Bonduelle et de ses fournisseurs est d'assurer une production en quantité et en qualité tout en préservant l'environnement. Les équipes des fournisseurs expertes en agronomie ont pour mission de recommander pour des pratiques culturales issues de programmes de développement.

2.A – La préservation des sols

Les services agronomiques du fournisseur rappellent les pratiques respectueuses de l'environnement :

- Effectuer les rotations adaptées pour préserver l'intégrité des sols vis-à-vis des complexes parasites afin de minimiser le recours à la lutte chimique,
- Adapter les techniques culturales et agro-environnementales pour limiter l'érosion des sols, entretenir la structure des sols.

SOCLE				EXIGENCES	
Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du fournisseur	Suivis et documents	Fréquences
PRÉSERVATION DU SOL première riches agricole	• Choix des parcelles	• Rotation des cultures	• Mettre en œuvre des rotations des cultures adaptées	• ITC	• Ponctuellement
	• Conduite de la culture	• Travail du sol	• User de pratiques culturales limitant la dégradation physique mais aussi biologique des sols	• ITC	• Ponctuellement
	• Apports de fertilisants et amendements organiques	• Choix des fertilisants et des amendements organiques	• Favoriser la vie biologique du sol et l'augmentation de la teneur en humus	• ITC	• Ponctuellement



2.B – La protection de la ressource en eau

L'eau utilisée pour l'irrigation des cultures a différentes origines : l'eau de forage, l'eau de rivières et les retenues collinaires. Sa consommation excessive peut entraîner un abaissement des niveaux des nappes.

L'irrigation doit uniquement compléter les besoins en eau de la culture, que le sol ne peut pas fournir, nécessaires à la préservation des qualités des matières premières agricoles.

Le déficit hydrique pourra être apprécié par un ou plusieurs moyens : l'utilisation de matériel de mesure disponible (exemple : tensiomètre), la méthode des bilans hydriques, l'observation de la culture, le recours à un conseil technique extérieur à l'exploitation.

Il est recommandé l'utilisation d'équipement adapté au type de culture, économique en eau et favorisant des apports homogènes (exemple: goutte-à-goutte).

L'utilisation de SCP à faible impact sur le milieu aquatique, la mise en place de ZNT (zone tampon des SCP dérivantes), le respect des exigences de la législation locale sur l'eau, sont aussi des pratiques fortement préconisées.

SOCLE				EXIGENCES	
Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du fournisseur	Suivis et documents	Fréquences
PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU, en qualité et en quantité	<ul style="list-style-type: none"> Irrigation 	<ul style="list-style-type: none"> Méthodes et le suivi de l'irrigation 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser raisonnablement la ressource en eau 	<ul style="list-style-type: none"> Consommation d'eau [ajouter par DLL] ITC 	<ul style="list-style-type: none"> Ponctuellement
	<ul style="list-style-type: none"> Protection des zones de captage Protection des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Manipuler les produits phytosanitaires de manière à préserver la ressource en eau Conduire les amendements organiques de manière à préserver la ressource en eau (eutrophisation) 	<ul style="list-style-type: none"> Procédure hygiène et sécurité établie par le fournisseur ITC 	<ul style="list-style-type: none"> Ponctuellement



2.C – La gestion des déchets et des situations d'urgence

Les fournisseurs doivent se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur relative à l'usage et au stockage des SCP, des engrais, des hydrocarbures et de leurs emballages pour limiter les risques de pollution.

SOCLE				EXIGENCES	
Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du fournisseur	Suivis et documents	Fréquences
<p>NE PAS ENGENDRER DE POLLUTION CHRONIQUE, NI DE SITUATIONS D'URGENCE</p> <p>par l'utilisation ou le stockage de SCP, d'engrais, de leur emballage ou de produits dangereux pour l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> Manipulation et stockage des SCP et des engrais Stockage des emballages vides 	<ul style="list-style-type: none"> Formation des personnes à la manipulation des SCP et engrais Utilisation de filières d'élimination si elles existent Formation à la mise en œuvre et la collecte des emballages vides 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre tous les moyens pour limiter le risque de pollution tant sur les lieux de production, que sur les parcelles et dans l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Procédure hygiène et sécurité établie par le fournisseur ITC Plan de formation Plan de collecte Contrat avec un prestataire 	<ul style="list-style-type: none"> Ponctuellement

3 – LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES HOMMES

Bonduelle, dans le cadre des engagements Global Compact, ne souhaite travailler qu'avec des fournisseurs respectant les réglementations du droit du travail ou s'engageant dans un plan de progrès pour atteindre cet objectif.

Si les risques ne sont pas établis dans et par un cadre législatif local, Bonduelle encourage ses fournisseurs à réaliser régulièrement une analyse des risques. Ce document sera évolutif et permettra, à chaque détection d'une nouvelle situation, d'adapter des mesures de prévention. Quand cela est applicable, le personnel devra disposer d'équipements et d'installations adaptées aux tâches qu'il réalise.

Chaque fournisseur est responsable, sur son exploitation, de la sécurité de son personnel (permanents, saisonniers, stagiaires) et des visiteurs.



3.A – Sur les parcelles

SOCLE				EXIGENCES	
Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du fournisseur	Suivis et documents	Fréquences
PRÉSERVER LES PERSONNES D'UN RISQUE lié à l'utilisation de : - SCP (intoxication, débordement, projection, inhalation) - Engrais (brûlure, intoxication)	<ul style="list-style-type: none"> Conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et des engrais 	<ul style="list-style-type: none"> Qualification du personnel traitant 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer et faire appliquer les bonnes pratiques et les recommandations liées à la manipulation des SCP et engrais 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de formation Procédure hygiène et sécurité établie par le fournisseur Plan de contrôle du matériel 	<ul style="list-style-type: none"> Ponctuellement
		<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition d'équipements de protection (lunettes, casques, gants) 			
		<ul style="list-style-type: none"> Matériel de pulvérisation en bon état 			

3.B – Sur les chantiers de récolte et lors de la logistique

SOCLE				EXIGENCES	
Objectifs	Leviers	Moyens	Engagements du fournisseur	Suivis et documents	Fréquences
ÉVITER LES ACCIDENTS CORPORELS durant les opérations de récolte et de transport	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de la récolte et du transport 	<ul style="list-style-type: none"> Formation des intervenants sur les opérations de récolte et le transport 	<ul style="list-style-type: none"> Faire respecter les bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Ponctuellement
	<ul style="list-style-type: none"> Entretien des matériels 	<ul style="list-style-type: none"> Matériels en bon état 		<ul style="list-style-type: none"> Plan de contrôle du matériel 	<ul style="list-style-type: none"> Ponctuellement
	<ul style="list-style-type: none"> Protection des individus 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition d'équipements de protection si nécessaire 		<ul style="list-style-type: none"> Procédure hygiène et sécurité établie par le fournisseur 	<ul style="list-style-type: none"> Ponctuellement

LEXIQUE



BPA : Bonnes Pratiques Agricoles



BPFrais : Bonnes Pratiques relatives aux produits Frais



BSV : Bulletin de la Santé du Végétal



COFRAC : Le Comité français d'accréditation est l'unique instance chargée de délivrer les accréditations aux organismes intervenant dans l'évaluation de la conformité en France



DAR : Délai Avant Récolte



DRE : Délai de Ré-Entrée dans les parcelles

EPI : Equipement de Protection Individuelle

EVPP : Emballage Vide de Produit Phytosanitaire

FDP : Fiche de Données Produit

GAG : Goutte-à-Goutte

Global Compact : Pacte mondial des nations unies qui propose, aux entreprises engagées, de nombreux programmes d'action et d'innovation, leur permettant de montrer qu'ils se situent à l'avant-garde face à certains problèmes majeurs (droit de l'homme, droit du travail, corruption, environnement)

ITC : Itinéraire Technique Conseillé



LMR : Limite Maximale de Résidus

MP : Matière Première

OAD : Outil d'Aide à la Décision

OGM : Organisme Génétiquement Modifié



OP : Organisation de Producteurs

PCP : Produit Chimique Persistant

PPNU : Produit Phytosanitaire Non Utilisable

PPP : Produit Phytosanitaire Persistants



Norme NFU : L'arrêté du ministère de l'Agriculture et de la Pêche du 11 mars 2008 modifiant l'arrêté du 5 septembre 2003 portant mise en application obligatoire de normes a été publié au Journal officiel de la République Française (JORF) n° 68.

Il fixe la liste des normes françaises homologuées et des normes reconnues équivalentes dans le secteur des engrais (NF U 42-001 et ses additifs), des engrais à teneur déclarée en oligo-éléments destinés à être apportés au sol (NF U 42-002) et pour pulvérisation foliaire (NF U 42-003), par exemple

Ainsi que dans le domaine des amendements minéraux basiques (NF U 44-001), des amendements organiques (NF U 44-051), des matières fertilisantes (NF U 44-203 et son amendement A1) et des supports de culture (NF U 44-551 et son amendement A1)

RSE : Responsabilité Sociale et Environnementale

SCP : Spécialité Commerciale Phytosanitaire



ZNT : Zone de Non Traitement



FR 517



Groupe Bonduelle
rue Nicolas Appert - BP 30173
59653 Villeneuve d'Ascq cedex - France
Tél : +33 (0)3 20 43 60 60
www.bonduelle.com  @Bonduelle_Group

Crédit photos : Barbara Grossmann - Bonduelle



Bonduelle